

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260526_28
Référence Nomenclature n°2.1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY**

Direction en charge : Pôle Technique, Patrimoine, Aménagement et Développement territorial

Service en charge : Urbanisme, Projets Urbains, Foncier, Habitat, Logements

Objet : Procédure de bien sans maître – Renonciation aux droits sur la parcelle cadastrée Section BH Numéro 13 au profit de Saint-Etienne Métropole

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L 1123-1 et suivants,

Vu le Code Civil, et notamment son article 713,

Vu l'avis favorable de la Commission Communale des Impôts Directs émis en date du 2 février 2026,

Considérant que, pour mémoire, Saint-Etienne Métropole a lancé une procédure de « bien sans maître » pour la parcelle cadastrée Section BH Numéro 13 située au Garay Pointu à Firminy, d'une contenance de 00ha 16a 06ca,

Considérant que cette procédure s'inscrit dans un projet de création d'un accès sécurisé à la conduite forcée du Lignon et à la chambre vanne situées chemin de la Haute-Martinière à Firminy,

Considérant que d'après les informations et renseignements récoltés la parcelle cadastrée Section BH Numéro 13, sur laquelle se situe le bâtiment de la chambre de vanne, est la propriété de Monsieur Claudius CHARRA décédé depuis le 3 novembre 1999, et que depuis ledit bien est en déshérence,

Considérant que, dans le cadre de la procédure définie aux articles L 1123-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, il a été vérifié et justifié par Saint-Etienne Métropole que personne ne payait de taxe foncière depuis les trois dernières années,

Considérant, de ces faits, que la parcelle bâtie cadastrée Section BH Numéro 13 sise à Firminy, Garay Pointu, est susceptible d'être constatée vacante et sans maître ; savoir :

- Pas de propriétaire connu (Monsieur Claudius CHARRA est décédé)
- Immeuble pour lequel depuis plus de trois ans la taxe foncière sur les propriétés bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers, état de situation du recouvrement des taxes foncières pendant au moins quatre années consécutives demandé en date du 11 août 2025

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260526_28
Référence Nomenclature n°2.1

Considérant que la parcelle est donc susceptible de faire l'objet d'une incorporation dans le domaine privé de la Ville au sens de l'article L 1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant que l'incorporation de ladite parcelle dans le domaine privé de la Ville ne présente pas d'intérêt pour cette dernière,

Considérant qu'en application de l'article 713 du Code Civil, la Commune peut renoncer à exercer ses droits, sur tout ou partie de son territoire, au profit de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre, savoir Saint-Etienne Métropole,

Considérant que les membres de la Commission Communale des Impôts Directs ont émis un avis favorable à l'abandon par la Ville de son droit à incorporation dans son domaine privé de la parcelle cadastrée Section BH Numéro 13, au bénéfice de Saint-Etienne Métropole,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :


- Renoncer à ses droits tels que décrits ci-dessus sur la parcelle cadastrée Section BH Numéro 13, et ce au profit de Saint-Etienne Métropole,
- Donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **RENONCE** à ses droits tels que décrits ci-dessus sur la parcelle cadastrée Section BH Numéro 13, et ce au profit de Saint-Etienne Métropole,
- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 26 Mai 2026

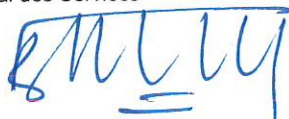
La Secrétaire de Séance,



Claire TAING



Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du .01/06/2026.....
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAIDI



Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY**

SEANCE DU MARDI 26 MAI 2026

**Procédure de bien sans maître – Renonciation aux droits sur la
parcelle cadastrée Section BH Numéro 13 au profit de Saint-Etienne
Métropole**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 19 Mai 2026, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 26 Mai 2026 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Marc PETIT, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS : M. PETIT Marc, Mme TAING Claire, M. MALLEY Eric, Mme AULAGNIER-JASSERAND Isabelle, M. IBARS Robert, Mme GOURGAUD Jocelyne, M. MENDES José, Mme BERGER Evelyne, M. FAYOLLE Hugo, Mme PEYCELON Valérie, M. VIAL Mickaël, Mme VICENTE Sabrina, M. FERRIER Damien, Mme RIOCREUX Sandrine, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme LIOGIER Aline, M. EL KHATABI Hassan, M. DANCERT Bertrand, Mme PONCET Elizabeth, M. GUILLOT Dylan, Mme SEIVE Violaine, Mme CURIOT Marie-Amelie, M. LUYA Julien, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, M. TRIOLLIER Aloïs, M. CHALAND Christophe, Mme GIL Nathalie, Mme PUTOT Anne-Sophie, M. BOYER François, M. GIUNTA Jean-Dominique.

POUVOIRS : Mme REYMOND Magali à M. CHARTRON Jean-Paul, M. MONISTROL Sébastien à Mme GOURGAUD Jocelyne.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme TAING Claire.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable Service Assemblée
Mme LUACES Géraldine, Responsable Service Finances

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de membres présents : 31
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de membres absents : 0
Nombre de votants : 33